



# Commune de Porchères

Journal municipal n° 37 – Mai 2021

## SOMMAIRE

Le mot du maire	p. 2
Parlons finances	p. 3
Et du côté de l'école ?	p. 4
Le vaccibus	p. 4
Les trous dans les routes ?	p. 5

Composteurs au cimetière	p. 6
L'actu des associations	p. 7
En bref	p. 8
Et du côté du moulin...	p. 9
La vie en société	p. 10
Agenda été 2021	p. 12



## MOT DU MAIRE



Chers habitants de Porchères,

« Voir le bout du tunnel » ... Voilà où nous en sommes.

Voici plus d'un an maintenant que la vie est suspendue par ce virus venu de l'autre bout de la planète. Comme l'écrivait le météorologue Lorentz « Prédicibilité : le battement d'ailes d'un papillon au Brésil peut-il provoquer une tornade au Texas ? ».

Mais nous pouvons espérer passer un été proche de la normale. Les festivités et la vie associative vont reprendre progressivement.

La vie à Porchères continue. En mars, le conseil municipal a voté le budget 2021. Des investissements sont prévus dans tous les domaines : école, services techniques, mairie, routes, bâtiments, ... Mais deux grands projets occupent particulièrement le conseil municipal :

- **Mairie.** Après le ravalement des façades, en 2020, le conseil municipal a décidé d'entamer un chantier important de rénovation et d'agrandissement du bâtiment de la mairie. Nous sommes actuellement à la recherche de subventions et dans la phase de sélection d'un maître d'œuvre pour le suivi et la réalisation de ce chantier. Les travaux pourraient commencer début 2022.
- **Ecole.** Parallèlement au chantier de la mairie, le conseil municipal a décidé de faire étudier un projet, soit de rénovation en profondeur de l'école, soit de la construction d'une école neuve. Cette étude se terminera dans environ un an et elle permettra de faire les choix les meilleurs tant pour la qualité des enseignements que vis-à-vis de nos capacités financières.

Parallèlement, en partenariat avec le service Habitat de la Cali, et avec les conseils du CAUE, nous étudions l'urbanisation dans la commune et en particulier dans le bourg. Ceci en vue de l'élaboration du futur PLU Intercommunal.

Inlassablement, vos élus et agents sont présents quotidiennement pour que la vie à Porchères soit la meilleure possible.

Un exemple ? La fibre est déjà arrivée ! Et elle est en cours de déploiement. Certains habitants, plus chanceux que les autres bénéficient déjà de la fibre internet ! Pour les autres une nouvelle tranche de réseau est en train d'être déployée en ce moment. Toutes les maisons seront reliées. Encore un tout petit peu de patience, car il y a 450 000 boîtiers à poser en Gironde !

Bonne lecture !

Et n'oubliez pas les élections départementales et régionales les 20 et 27 juin 2021

David REDON, maire de Porchères



Merci à Monsieur Alain Rambaud pour cette photo prise avec un drone.

### Les finances 2020

Malgré la crise sanitaire, les finances 2020 de la commune sont très similaires à celles de 2019, et elles sont globalement bonnes.

En fonctionnement : 385 543,46 € de dépenses et 531 013,36 € de recettes

En investissement : 259 327,77 € de dépenses et 201 006,35 € de recettes

Nous nous retrouvons avec un report au 1<sup>er</sup> janvier 2021 de 264 874,12 € (Il était de 216 940,24 € au 1<sup>er</sup> janvier 2020).



### Le budget 2021

Le budget primitif 2021 a été voté lors du conseil municipal du 31 mars 2021. Il s'équilibre en dépenses et en recettes à 752 911,00 € de fonctionnement et à 313 716,00 € en investissement, soit un total de 1 066 627,00 €

Le conseil municipal a également choisi, conformément à nos engagements, de ne pas toucher aux taux d'imposition. Il y aura cependant des modifications « techniques » faites par les services des impôts, qui devraient n'avoir aucune conséquence pour le contribuable.

Les principales dépenses 2021 en investissement sont :

- Voirie : 2<sup>ème</sup> tranche des travaux du village de Guérin, travaux route de la Vergnotte, et aménagement de sécurité de la rue Peiresc.
- Eglise : travaux de toiture pour la partie qui n'a pas été refaite en 2017 et remplacement du mouton de la cloche
- Cimetière : aménagement d'un jardin du souvenir
- Ecole : aménagement de nouveaux jeux pour la cour de l'école et achat d'un ordinateur pour la directrice
- Salle polyvalente : changement de la porte coulissante latérale
- Mairie : achat de fauteuils, massicot et vitrines
- Services techniques : achat d'une bétonnière et de décorations de Noël
- Eclairage public : renouvellement de 10 foyers vétustes au carrefour de Larret
- Rénovation de la croix de mission devant l'église

Conformément à notre stratégie financière suivie depuis désormais plusieurs années, nous faisons notre maximum pour contenir les dépenses de fonctionnement, rechercher un maximum de subvention pour réaliser les investissements et mettre un peu d'épargne de côté en vue des chantiers importants pour 2022.

## Et du côté de l'école ?

### THEATRE MUSICAL

Dans le cadre du parcours d'éducation artistique et culturelle à destination des élèves de maternelle, le 29 Janvier, Juliette, Nathalie et Mercedes, les artistes de la Compagnie des 13 Lunes sont venues présenter leur spectacle, **OISEAU MARGELLE** dans la salle des fêtes du village.

C'est l'histoire d'une journée bien remplie de trois personnages qui s'égayent autour d'un puits, chacun à sa manière découvre le monde, la beauté du silence et les chansons fabriquées en route.

Les ATSEM ont également été associées à ce temps de formation afin de profiter de l'expérimentation des ateliers en amont pour faire entièrement partie du projet. Un spectacle tendre et joyeux qui a su émerveiller les petits comme les grands.

PERSONNEL COMMUNAL à la garderie : Mme Brigitte Hurteau a terminé son contrat le 31 Janvier 2021. Depuis le 25 Janvier 2021 Mme Nathalie Pichelin a été recrutée pour le poste.

Nous lui souhaitons la bienvenue au sein du personnel communal et pleine satisfaction dans ses nouvelles fonctions.



## Le VACCIBUS de la Cali est venu à Porchères

En effet nos administrés de plus de 75 ans ont pu se faire vacciner pour une première injection les 30 et 31 mars, et recevoir la deuxième injection les 27 et 28 avril.

Sur 81 personnes interrogées, 29 personnes ont souhaité se faire vacciner.

Parmi eux, certains étaient déjà vaccinés dès février, d'autres ne voulaient pas et quelques uns n'ont pas souhaité répondre.

Après avoir changé d'avis, 9 ont pu se faire vacciner au vaccibus de la CALI à St-Seurin sur l'Isle.

Les membres du conseil municipal et les secrétaires de mairie ont été vaccinés par obligation afin de pouvoir tenir les élections régionales et départementales dans les conditions sanitaire imposées.

Nous remercions la CALI d'avoir organisé ce déplacement au sein de nos communes et d'avoir permis à des personnes, parfois en difficulté de mobilité, d'accéder à la vaccination dans leur commune.





## Le bouchage des trous dans les routes

La qualité des services rendus chaque jour à la population est une préoccupation principale de vos conseillers municipaux et des agents de la commune. Les trous (nids de poule) qui se forment petit à petit dans les routes n'avaient pas été traités durant l'année 2020. En effet dès le budget voté en juillet, le nouveau conseil municipal a décidé de faire le choix d'un prestataire de service pour assurer un meilleur travail que lorsqu'il était effectué uniquement avec les moyens de nos services techniques. Accompagné par notre conseil technique, Michel Vienne, nous avons rédigé un cahier des charges, publié une mise en concurrence des différents prestataires et finalement, opéré le choix d'un prestataire le mieux disant. L'entreprise familiale Bouijaud, de Vélignes, a été retenue.

Les travaux devaient commencer en octobre. A ce moment précis, cette entreprise a été frappée de plein fouet par le Covid-19. Elle a connu un fonctionnement fortement perturbé durant plusieurs semaines.



Ensuite, pour faire un goudronnage efficace, il est nécessaire d'avoir des conditions météorologiques favorables. L'hiver 2020-2021 n'a pas offert de fenêtre suffisante pour effectuer correctement ces travaux. Ils n'ont finalement eu lieu qu'en début mars 2021.

Sur chaque nid de poule, nous avons mis, sur l'enrobé, une pastille de « point-à-temps » pour stabiliser durablement des rustines sur nos routes.

### Curage des fossés et soufflage des routes

Durant l'hiver, toutes les routes bordées d'arbres sont recouvertes de feuilles. Nos petites routes deviennent donc glissantes,

Régulièrement nos agents soufflent les feuilles pour la sécurité de tous.

Les inondations ont amené nos agents à entreprendre également le curage des fossés et le nettoyage des buses.





**PORCHERES engagé dans le ZERO WAST depuis plusieurs années.**

De 2014 à 2020 des mesures, anti-gaspillage et recyclage des déchets organiques, ont été prises au sein de notre commune. Un composteur pour les matières organiques a été installé derrière la cantine.

Les enfants qui mangent à la cantine ont été sensibilisés au gaspillage alimentaire ainsi que les personnes en charge de la préparation des repas. Cela fonctionne très bien.

Dans le même temps, des écocupes ont été achetées afin que toutes les associations suppriment les gobelets plastiques et les pailles. Il suffit d'en faire la demande la semaine précédant les manifestations en signant la convention de prêt.



En octobre 2020 des composteurs pour déchets organiques, ont été disposés dans le cimetière ainsi que des totems, pour le tri des déchets. Les pots plastiques vides, sont à disposition de ceux qui souhaitent les réutiliser.

Sur les totems, figurent les conditions d'utilisation et nous remercions les usagers du cimetière d'avoir respecté à 90% ces conditions. Prochainement un troisième composteur bois sera installé afin de faciliter les accès aux utilisateurs.

### **DEMANDEZ VOTRE COMPOSTEUR GRATUIT !**

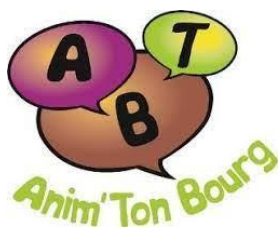
Nous avons aussi en dépôt, à la commune, des composteurs pour les déchets végétaux.

Il suffit de les demander à la mairie en prenant rendez-vous, muni de votre carte personnelle de déchetterie.

Le SMICVAL insiste sur l'importance de recycler, trier, ainsi se profile notre avenir, car en effet nous produisons de plus en plus de déchets et les centres ne sont plus à même de fournir ce recyclage.



## La fête agricole 2021



L'association Anim'Ton Bourg renouvelle sa grande fête agricole des 17 et 18 juillet 2021. Celle-ci en principe, doit avoir lieu. D'autant que cette année s'ajoute le championnat NATIONAL de chiens de troupeau durant les deux jours à partir de 9 heures le samedi et le dimanche. Et bien sûr des dizaines de stands de producteurs et artisans du secteur. Le dimanche, ne ratez pas le désormais incontournable championnat de lancer de bouses de vaches !



## L'actu du Comité des fêtes



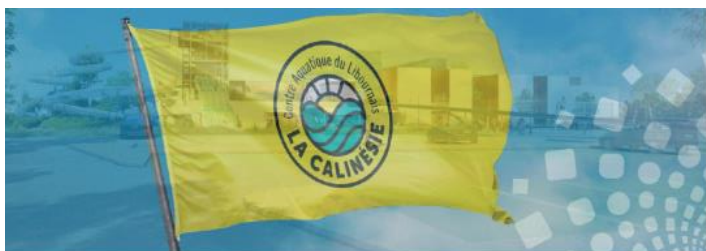
Malgré l'annulation de la fête locale de fin mai, les membres du comité des fêtes se retroussent les manches et vont proposer deux animations cet été :

27 juin : le traditionnel vide-greniers sur le terrain derrière l'école

31 juillet : une journée spéciale « retrouvailles » avec une petite fête : concours de pétanque, rando, soirée grillades avec le groupe musical (DAVID'CO) et le tir du feu d'artifice.







### INFORMATION AUX RÉSIDENTS DE LA CALI, FUTURS USAGERS DE LA CALINÉSIE, CENTRE AQUATIQUE DU LIBOURNAIS

Libourne, le 24 février 2021

Chère Madame, cher Monsieur,

Vous l'attendiez depuis de longs mois, nous avons aujourd'hui le plaisir de vous annoncer l'ouverture prochaine – dès que les conditions sanitaires le permettront – de la Calinésie, le centre aquatique de la Communauté d'agglomération du Libournais (La Cali), situé au bord du lac des Dagueys à Libourne.

Ouvert 7j/7, la Calinésie sera un équipement public au service de tous, avec une offre adaptée aux besoins de chacun et à des tarifs privilégiés pour les résidents de La Cali.



Pour bénéficier dès l'ouverture du centre aquatique du tarif préférentiel « résident Cali » nous vous invitons à faire, dès maintenant, les démarches d'obtention de votre « PASSEPORT CALINÉSIE » selon les modalités décrites dans le formulaire ci-joint ou directement sur le site [www.lacali.fr](http://www.lacali.fr)

Au plaisir de vous retrouver au centre aquatique du Libournais dès son ouverture,

Nous vous prions de recevoir, chère Madame, cher Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

**Philippe BUISSON**  
Président de la Communauté  
d'Agglomération du Libournais  
Maire de Libourne

**Jean-Louis ARCARAZ**  
Conseiller communautaire  
délégué en charge des sports



## Transport scolaire Inscription Rentrée 2021-2022



### Collégiens, Lycéens

### Inscriptions / Réinscriptions

Domiciliés **ET** scolarisés sur une commune de La Cali, vous souhaitez utiliser une ligne de transport scolaire ou le TER à destination de votre établissement d'enseignement

Inscrivez-vous

**avant le 31 juillet 2021**

sur [www.calibus-inscription.lacali.fr](http://www.calibus-inscription.lacali.fr)

Vous êtes domiciliés **OU** scolarisés hors de La Cali :  
Inscrivez-vous auprès de la Région Nouvelle Aquitaine  
[www.transports.nouvelle-aquitaine.fr](http://www.transports.nouvelle-aquitaine.fr)

Pour tout renseignement  
Service Transports de La Cali  
**05 24 24 22 20**  
[transportscolaire@lacali.fr](mailto:transportscolaire@lacali.fr)



Le SMICVAL attire votre attention sur les modalités d'accès aux déchèteries :

### Accueil en Pôle Recyclage (déchèterie)

Le Smicval vous accueille selon vos préférences :

- **SANS rendez-vous**, les lundis, mardis, mercredis et jeudis de 9h à 12h et de 14h à 18h en été et de 13h à 17h en hiver.
- **AVEC rendez-vous**, les vendredis et samedis, pour ceux qui souhaitent conserver les avantages du rendez-vous (fluidité, accès immédiat...). Inscription sur la plateforme ci-dessous.



## Et du côté du moulin ?

Le site touristique du moulin de Porchères et maintenant une petite entreprise gérée en association. Il y aura 10 salariés cet été sans compter le restaurant. Près de 10 000 visiteurs sont attendus ce qui en fait un des sites touristiques les plus fréquentés du libournais. Une vingtaine de bénévoles s'activent, en plus des salariés pour entretenir, améliorer, et faire progresser le site du moulin.

Sur place, visite guidée, atelier « fabrique ton pain », boutique de produits régionaux, restaurant-guinguette, concerts et activité waterbike sur la rivière.

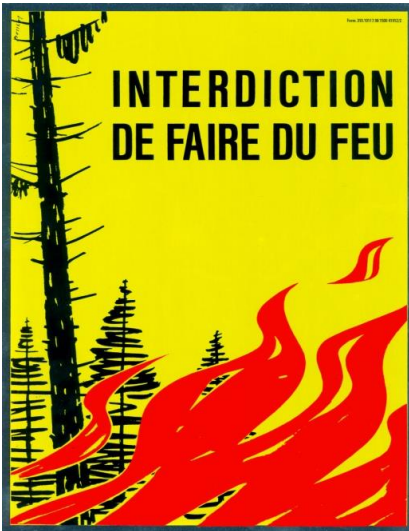
Il y aura une nouveauté 2021 à partir de début juillet...

Rappelons que le moulin de Porchères appartient au promoteur bordelais Norbert Fradin qui le met à disposition de l'association Vivons avec le moulin de Porchères. Il a été inscrit Monument Historique en 2007 et se trouve dans un écrin de verdure en zone Natura 2000 au sein de la Réserve Mondiale de Biosphère du bassin de la Dordogne, classé par l'UNESCO.

Le site ne pourrait pas être ouvert sans le soutien financier conséquent et sans faille, depuis plusieurs années, de La Cali, du département de la Gironde, de la région Nouvelle Aquitaine, de l'Etat et des communes de Porchères et de Saint-Seurin-sur-l'Isle.



### ELIMINATION DES DECHETS VERTS : FEUX INTERDITS



ATTENTION. Un arrêté préfectoral du 20 avril 2016 interdit toute destruction de déchets verts autre que par broyage, compostage et déchetterie.

Vous ne devez donc plus faire de brulage des déchets verts, en tout lieu et en toute période.

Vous êtes nombreux à continuer à faire des feux. Notre commune est une commune classée « forestière ». **Voilà maintenant 5 ans que les feux sont interdits. A l'avenir, les pompiers seront systématiquement appelés, et leur intervention facturée, et accompagnée d'une amende, en cas de constatation de brulage de déchets verts.**

### BAC A ORDURES MENAGERES

Il est interdit de laisser les bacs à ordures ménagères **en permanence** sur le domaine public, en particulier sur les trottoirs. En effet, les trottoirs sont réservés aux piétons. Ils doivent être en permanence dégagés. Les bacs à ordures ménagères doivent être sortis peu avant le passage du camion de collecte et rentrés dès que possible après son passage.



### BIENVENUE AUX NOUVEAUX HABITANTS



Nous invitons les nouveaux habitants de Porchères à se présenter en Mairie.

Pour ceux qui le souhaitent, des élus se feront un plaisir de les rencontrer pour leur souhaiter la bienvenue, mais aussi les informer sur la vie communale.

### ELECTIONS DEPARTEMENTALES ET REGIONALES

Les élections régionales et départementales se dérouleront les 20 juin et 27 juin 2021.

Le bureau de vote se trouve au 73 rue des quatre chemins (salle polyvalente), il sera ouvert de 8 h à 18 h.





### DIVAGATION DES CHIENS ET DES CHATS

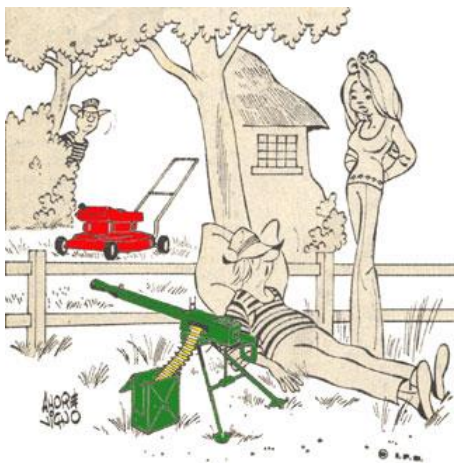
Les chiens et les chats sont nos amis. Mais s'ils sont des animaux de compagnie, cela signifie qu'ils ont TOUS un propriétaire ! Et ce propriétaire a de nombreuses obligations.

La prolifération des chats, sans aucun contrôle est interdite.

La divagation des chiens et chats sur le domaine public est interdite.



### LES NUISANCES SONORES



La municipalité rappelle, conformément aux articles 5 et 6 de l'arrêté préfectoral en date du 22 septembre 2008 que « les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que : tondeuse à gazon à moteur thermique, tronçonneuse, perceuse, raboteuse ou scie mécanique ne peuvent être effectués que :

- **Les jours ouvrables de 8 h 30 à 12 h 30 et de 14 h 30 à 19 h 30**
- **Les samedis de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h**
- **Les dimanches et jours fériés de 10 h à 12 h. »**

De même « les propriétaires d'animaux, en particulier les chiens, sont tenus de prendre toute mesure propre à éviter une gêne pour le voisinage, y compris par l'usage de dispositifs dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive. »

Afin de préserver les bonnes relations avec vos voisins, nous vous demandons de respecter cette réglementation dans la mesure du possible. Bien entendu ces prescriptions ne doivent pas entraver les travaux agricoles et ne concernent donc pas le travail des exploitants agricoles et des éleveurs de bovins.

### CIRCULATION ET STATIONNEMENT



La vitesse dans le bourg est limitée à 50 km/h et certaines zones à 30 km/h.

Nous constatons que régulièrement ces consignes ne sont pas respectées au détriment de la sécurité des riverains.

Nous sommes tous concernés. Pensez-y en circulant dans notre village.

Concernant le stationnement sur la voie publique, les véhicules doivent stationner sur les propriétés privées. Le stationnement sur la voie publique doit être occasionnel en respectant le code de la route et en n'entravant pas la circulation des autres usagers. Les trottoirs ne servent pas au stationnement non plus !

En particulier dans le bourg, le stationnement sur la chaussée peut être considéré comme stationnement dangereux. Il est interdit et peut faire l'objet d'amende et de retrait de points.

Le code précise : « Il est interdit de mettre un véhicule à L'ARRÊT ou EN STATIONNEMENT à tout endroit où il est manifestement susceptible de constituer un danger pour les autres usagers de la route ou de les gêner sans nécessité.

# Agenda 2021

DIMANCHE 20 JUIN	27 JUIN	27 JUIN	17 ET 18 JUILLET
ELECTIONS DEPARTEMENTALES ET REGIONALES 1 <sup>ER</sup> TOUR	ELECTIONS DEPARTEMENTALES ET REGIONALES 2 <sup>EME</sup> TOUR	VIDE-GRENIERS	FETE AGRICOLE
SALLE POLYVALENTE	SALLE POLYVALENTE	COMITE DES FETES	ANIM'TON BOURG
			
SAMEDI 31 JUILLET	14 AOUT	14 ET 15 AOUT	VENREDI 3 SEPTEMBRE
JOURNEE RETROUVAILLE	SPECTACLE SCENE D'ETE	FESTIVAL PLEIART A LA PLAGE DE ST SEURIN	MARCHE NOCTURNE
COMITE DES FETES	MOULIN DE PORCHERES	ASSO PLEIART	ANIM'TON BOURG
			
18 ET 19 SEPTEMBRE			
JOURNEES DU PATRIMOINE			
MOULIN DE PORCHERES			
			

Mairie de Porchères  
 37 Place Paul et Pierre Barrau  
 33660 PORCHERES  
 Tel : 05.57.49.61.52  
[mairie@porcheres.fr](mailto:mairie@porcheres.fr)  
<http://www.porcheres.fr>

### Horaires d'ouverture

Lundi 14 h - 18 h  
 Mardi 9 h - 12 h 30, 14 h - 18 h  
 Mercredi 9 h - 12 h 30  
 Jeudi 9 h - 12 h 30, 14 h - 18 h  
 Vendredi 9 h - 12 h 30, 14 h - 18 h  
 Samedi matin, sur rendez-vous.